



Doc. 15739
25 avril 2023

La sauvegarde de la démocratie, des droits et de l'environnement dans le commerce international

Amendement¹ n° 3

Mme Lesia VASYLENKO, Ukraine, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 2, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée soutient la doctrine des pouvoirs de police, selon laquelle un État a le droit de promulguer une réglementation proportionnée, non discriminatoire et de bonne foi pour protéger l'intérêt public. A cet égard, l'Assemblée demande que cette doctrine soit davantage codifiée et clarifiée dans les accords internationaux en matière de commerce et d'investissement.»

Note explicative

Le pouvoir réglementaire légitime des États est reconnu depuis longtemps en vertu de la doctrine des pouvoirs de police. Les dispositions imposant son application à des domaines d'action particuliers sont très importantes pour protéger l'environnement, les droits humains et la santé publique et garantir la primauté du droit international.

Déposé par:

VASYLENKO Lesia, Ukraine, ADLE
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
KALCHENKO Serhii, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
USTINOVA Oleksandra, Ukraine, ADLE

1. 2023 - Deuxième partie de session

